

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL

DU 5 MAI 2025

REPORT DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mai à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la Maison de Pays, à la suite de la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président, après défaut de quorum de la séance du 28 avril 2025.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Jean-Yves ARTAUD
François GUILLOT
Aymar RIVALLIN

Communauté de communes Sèvre et Loire

Étaient absents excusés et représentés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Karine GUIMBRETIERE donne pouvoir à F.GUILLOT
Vincent MAGRE donne pouvoir à J-Y.ARTAUD
Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à
A.RIVALLIN

Communauté de communes Sèvre et Loire

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Benoît COUTEAU
Danièle GADAIS
Didier MEYER
Janik RIVIERE
Nelly SORIN
Hélène BRAULT

Communauté de communes Sèvre et Loire

Christelle BRAUD
Catherine GARCIA-SENOTIER
Wilfrid GLEMIN
Stéphane MABIT
Jean-Marie POUPÉLIN
Stéphanie BOUYER

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice, M. Philippe CARO, responsable administratif et financier.

Date de convocation : 29/04/2025

Nombre de membres : 42 en exercice : 36 titulaires et 6 suppléants 3 présents

Votants : 6 votants (dont 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. François GUILLOT

Aymar RIVALLIN, Président, accueille les membres du comité syndical à la Maison de Pays à Clisson et les remercie de leur présence.

François GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

Aymar RIVALLIN donne lecture des pouvoirs : Karine GUIMBRETIERE donne pouvoir à F.GUILLOT, Vincent MAGRE donne pouvoir à J-Y.ARTAUD, Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à A.RIVALLIN.

François Guillot est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

25.05.01

1. Approbation compte administratif et compte de gestion 2024 budget principal

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Budget principal Résultats 2024

Investissement	Réalisé
Dépenses	289 989,75
Recettes	178 284,57
Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	– 111 705,18
Reprise résultat antérieur (excédent)	230 863,82
Résultat de clôture 2024 (excédent)	119 158,64
Restes à réaliser dépenses	80 400,00
Restes à réaliser recettes	65 891,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	– 14 509,00

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	910 761,66
Recettes	836 144,17
Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	– 74 617,49
Reprise résultat antérieur (excédent)	189 112,64
Résultat de clôture 2024 (excédent)	114 495,15

Aymar Rivallin donne la parole à Philippe Caro pour la présentation du compte administratif.

Jean Yves Artaud demande pourquoi il y a moins de taxe de séjour perçue.

Philippe Caro précise que toute la taxe de séjour n'a pas été reversée en 2024, le reste le sera en 2025, sachant également qu'une partie de cette taxe de séjour revient au Département à hauteur de 10%.

Aymar Rivallin quitte la séance. En l'absence du Vice-président, et en tant que doyen, Jean Yves Artaud soumet le compte administratif au vote.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Monsieur Vincent Loyer, receveur du Loroux-Bottereau,

Après le départ de la séance de M Aymar RIVALLIN Président conformément à la réglementation en vigueur et sous la présidence de M ARTAUD, il est décidé :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget principal pôle SCoT-Pays, Après le retour de M Aymar RIVALLIN Président et sous sa présidence, il est décidé :
- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 114 495,15 €.

25.05.02

2. Approbation compte administratif et compte de gestion 2024 budget annexe

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Budget annexe Pôle patrimoine Résultats 2024

Investissement	Réalisé
Dépenses	41 552,87
Recettes	33 981,96
<i>Résultat de l'exercice 2024 (déficit)</i>	- 7 570,91
Reprise résultat antérieur (excédent)	126 751,02
Résultat de clôture 2024 (excédent)	119 180,11
Restes à réaliser dépenses	68 667,38
Restes à réaliser recettes	0,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	- 68 667,38

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	428 134,04
Recettes	470 232,22
<i>Résultat de l'exercice 2024 (excédent)</i>	42 098,18
Reprise résultat antérieur (excédent)	38 778,25
Résultat de clôture 2024 (excédent)	80 876,43

Aymar Rivallin quitte la séance. En l'absence du Vice-président, et en tant que doyen, Jean Yves Artaud soumet le compte administratif au vote.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe pôle Patrimoine établi par Monsieur Vincent Loyer, receveur du Loroux-Bottereau,

Après le départ de la séance de M Aymar RIVALLIN Président conformément à la réglementation en vigueur et sous la présidence de M ARTAUD, il est décidé :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe pôle Patrimoine,

Après le retour de M Aymar RIVALLIN Président et sous sa présidence, il est décidé :

- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 80 876,43 €.

25.05.03

3. Budget supplémentaire du budget principal 2025

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Budget supplémentaire 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2025	RECETTES	BS 2025
Masses salariales SCoT pays	0,00 €	Participation des com com SCoT	0,00 €
Titres restaurant	0,00 €	Participation des com com pays	0,00 €
		Part OT mise à dispo perso	0,00 €
		Reverst personnel musée	0,00 €
		Fonds européens leader (poste 2023)	0,00 €
Élus (6531)	0,00 €	Reverst élus Musée	0,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €	Reverst musée autres charges pers Musée	0,00 €
Formation des agents	0,00 €	SFT	0,00 €
Administration générale commune (0002)	21 527,51 €	Reversement musée Adm Gén	12 013,00 €
Reversement SFT budget Patrimoine		Reversement musée maison de pays	3 870,00 €
Administration générale Pays (0001)	0,00 €	Indemnités journalières	0,00 €
Adhésion AURAN	0,00 €		
Maison de Pays (1300)	3 600,00 €	Remboursement OT (loc espace charges, frais)	0,00 €
Recyclerie (1350)	0,00 €	Loyer recyclerie	0,00 €
		FCTVA sur dépenses de fonctionnement	0,00 €
Administration générale SCoT	0,00 €		
Plan paysage – charte architecturale communication	0,00 €	Leader (stagiaire Observatoire des Paysages)	0,00 €
Frais animation et comité prog	0,00 €	Frais de structure 2023 et 2024	0,00 €
AG communication	0,00 €		
Abonnement logiciel	0,00 €	Reverst autres budgets "communication"	3 600,00 €
Maintenance des deux sites internet	0,00 €		

Reportage photo + vidéo présentation du Pays + Brevo	0,00 €		
Fonctionnement conseil de dév (1260)	0,00 €	Conseil Départemental cons dev 2024	0,00 €
Stagiaire biodiversité	0,00 €	Conseil Départemental cons dev 2023	0,00 €
Taxe de séjour, reversement à SPL	79 537,32 €	Taxe de séjour	0,00 €
		Région plan paysage	0,00 €
Annulation de titres sur exercice antérieur	0,00 €		
Amortissements	0,00 €	Amortissements subventions reçues	0,00 €
Opérations de dissolution EPIC OT	29 313,32 €	Opérations de dissolution EPIC OT	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Excédent antérieur	114 495,15 €
TOTAL	133 978,15 €	TOTAL	133 978,15 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2025	RECETTES	BS 2025
Mat informatique pays + serveur + logiciel paie gestion absence	0,00 €		
Matériel de bureau et informatique	0,00 €		
Mobilier salle de réunion	0,00 €		
Petit matériel	0,00 €		
RAR 2022 révisions SCOT	0,00 €		
RAR 2023 révisions SCOT	0,00 €	FSIT Charte Architecturale	22 395,00 €
RAR Révision SCoT autres (CA et PP)	80 400,00 €	Région Plan paysage	30 900,00 €
Révision SCoT phase 5	7 000,00 €	Reversement budget patrimoine communication	0,00 €
Amortissements subventions	0,00 €	Amortissements	0,00 €
		FCTVA	0,00 €
Travaux Maison de Pays aménagement extérieurs	0,00 €	RAR subvention région rénovation énergétique	12 596,00 €
Travaux Maison de Pays intérieur	37 747,04 €		
Travaux réfection parking écocyclerie	0,00 €		
Opération de dissolution EPIC OT	59 902,60 €	Opération de dissolution EPIC OT	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Excédent antérieur	119 158,64 €
TOTAL	185 049,64 €	TOTAL	185 049,64 €

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver le budget supplémentaire 2025 du pôle SCoT-Pays.

25.05.04

4. Budget supplémentaire du budget annexe 2025

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Budget supplémentaire 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2025	RECETTES	BS 2025
Masses salariales (dont postes mutualisés)	0,00 €	Participation des com com et communes	0,00 €
Titres restaurant	0,00 €		
Autres charges de personnel	0,00 €		
Elus (6531)	0,00 €		
Reversement élus budget ppal	4 100,00 €		
Administration générale commune	12 013,00 €	SFT	0,00 €
Administration générale musée	24 805,00 €		
Communication (reverst B ppal)	3 600,00 €	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	0,00 €
Maison de pays	3 870,00 €	Stage co-encadré Gorges	0,00 €
Amortissement	0,00 €	Amortissements des subventions reçues	0,00 €
		Autres participations (Fédé. Des Vins...)	0,00 €
Services des publics	12 391,34 €	DRAC services des publics	0,00 €
		Entrées - Ventes boutique	0,00 €
		CD44 - musée	0,00 €
Pays art et Histoire	18 545,00 €	DRAC actions PAH 2024	0,00 €
		CD 44 PAH	0,00 €
		AAP PNV	0,00 €
		Haute-Goulaine forfait explorateurs	0,00 €
		Région valorisation inventaire	0,00 €
Collections	1 000,00 €		
Intérêt emprunt acquisition bâtiment	0,00 €		
Intérêts emprunt travaux	0 00 €		
Intérêts emprunt CIAP	0,00 €		
Annulation de titres sur exercices antérieurs	552,09 €		
Virement à la section d'investissement	0,00 €		
Dépenses imprévues	0,00 €	Excédent antérieur (affectation résultat)	80 876,43 €
TOTAL	80 876,43 €	TOTAL	80 876,43 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2025	RECETTES	BS 2025
Amortissements des subventions	0,00 €	Amortissements	0,00 €
Matériel informatique	0,00 €		
Matériel informatique commun	0,00 €	FCTVA	0,00 €
Mobilier musée	0,00 €		
Accessibilité musée	0,00 €		

RAR stores publicitaires	0,00 €		
Matériel de projection	0,00 €		
RAR Lave-verres	0,00 €		
Communication	0,00 €		
Travaux musée façade	68 667,38 €	CD44 Etudes programmation CIAP	0,00 €
Travaux parking musée	74 123,00 €	Rbrst capital par anticipation Vertou	23 610,27 €
CIAP	0,00 €		
Remboursement en capital emprunt acquisition bâtiment	0,00 €		
Remboursement en capital emprunt travaux	0,00 €	Subvention CIAP Etat	0,00 €
Remboursement en capital emprunt CIAP	0,00 €	Emprunt CIAP	0,00 €
Anoxie	0,00 €	FRAR Anoxie	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Déficit antérieur		Excédent antérieur	119 180,11 €
TOTAL	142 790,38 €	TOTAL	142 790,38 €

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'approuver le budget supplémentaire 2025 du pôle Patrimoine.**

25.05.05

5. Résiliation adhésion ANPP

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Par délibération en date du 8 février 2021, le comité syndical a décidé d'adhérer à l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux ruraux et des Pays (ANPP). Cette association a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins (extrait de la déclaration au Journal Officiel du 31 janvier 1998).

Compte tenu des réflexions sur la réorganisation des compétences du syndicat, il est proposé de résilier l'adhésion à l'association pour l'année 2026.

La charte d'adhésion prévoit que l'éventuel non-renouvellement de l'adhésion doit être adressée et justifiée par l'instance décisionnelle de l'adhérent avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De résilier l'adhésion à l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux ruraux et des Pays (ANPP).**

25.05.06

6. Ordre de mission Stéphane MABIT rencontres nationales des SCoT

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais adhère à la Fédération Nationale des SCoT depuis 2016. Lors de cette adhésion, Stéphane MABIT, Vice-Président en charge du SCoT, a été désigné pour représenter le Syndicat auprès de cette instance.

A ce titre, il est invité à participer aux rencontres nationales de la Fédération des SCoT qui se tiendra à Arcachon les 18, 19 et 20 juin 2025.

Pour permettre le remboursement des frais liés à ces déplacements, un mandat spécial doit être autorisé par l'assemblée délibérante.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'accorder un mandat spécial à M. Stéphane MABIT, Vice-Président en charge du SCoT pour sa participation aux rencontres nationales de la Fédération Nationale des SCoT qui se tiendront à Arcachon les 18, 19 et 20 juin 2025.**

Syndicat – Information

Réorganisation des compétences du Syndicat

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Rappel de la composition des instances :

Comité de pilotage :

Pour CCSL :

- Christelle Braud, Présidente
- Jean Marie Poupelin, Vice-président en charge des finances
- Bénédicte Chevalier, DGS

Pour CSMA

- Jean Guy Cornu, Président
- François Guillot, Vice-président en charge des finances
- Hélène Barthélémy, DGS
- Patrick Plantier DGA

Pour le syndicat

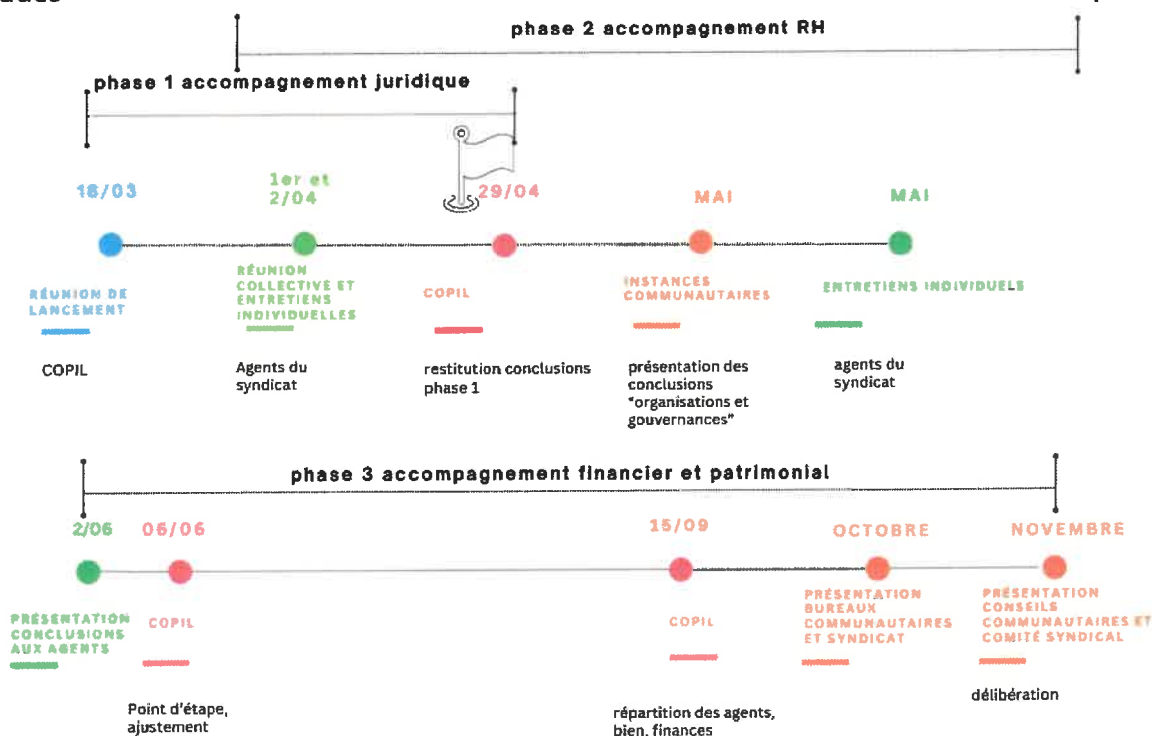
- Aymar Rivallin, président
- Stéphane Mabit, 1^{er} vice-président, en charge du SCoT
- Lydie Hérault Visset, Directrice
- Philippe Caro, responsable administratif et financier

Comité technique :

- Bénédicte Chevalier, DGS CCSL
- Hélène Barthélémy, DGS CSMA
- Patrick Plantier DGA CSMA
- Lydie Hérault Visset, Directrice syndicat
- Philippe Caro, responsable administratif et financier, syndicat

La réunion de lancement a eu lieu le 18 mars dernier avec le comité de pilotage et le bureau d'études

Espélia.



Aymar Rivallin souligne que certains agents du syndicat sont en contrat dont un prend fin en octobre 2025. L'agent concerné assure la valorisation du patrimoine et donc de la programmation. Aymar Rivallin opine pour que l'on puisse reconduire l'agent concerné dans son poste. Il ajoute qu'il serait aussi intéressant de définir un programme de recherche pour les personnels mais aussi pour l'association le Forum afin de leur donner des perspectives. Les 30 ans du musée ont été mis de côté par les élus du syndicat, c'est l'association du Forum qui en sera l'acteur principal en organisant un évènement à l'automne. Pour Aymar Rivallin, il faudrait qu'il y ait un peu d'âme et de cœur dans le projet. Il faut également montrer ce qui a été fait.

25.05.07

7. Convention avec la Fédération des Vins de Nantes

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

La Fédération des Vins de Nantes est partenaire des activités du service Patrimoine, pour ce qui concerne le Musée du Vignoble Nantais et les actions dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

A ce titre, une convention est proposée permettant de déterminer les conditions de ce partenariat.

En 2025, les engagements de la Fédération des Vins de Nantes prennent la forme :

- De la dotation de vins ambassadeurs pour les conférences de l'Université sur Lie, pour un montant maximum de 500 €.

Pour les engagements du Syndicat Mixte, il s'agit de :

- La possibilité de réaliser une animation patrimoniale lors de l'événement « Vignes, Vins, Rando » ou de la mise à disposition privative des espaces du Musée du Vignoble Nantais au profit de la Fédération des Vins de Nantes ;
- De la possibilité de prêt d'objets, panneaux ou expositions sur bâche lors d'événements organisés par la Fédération des Vins de Nantes ;
- De la présence du logo de la Fédération des Vins de Nantes sur les publications du service Patrimoine (musée et Pays d'art et d'histoire).

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2025 fixant les conditions partenariales avec la Fédération des Vins de Nantes.**

25.05.08

8. Convention avec Le Forum

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

L'association « Le Forum – histoire, patrimoine et traditions en Vignoble Nantais » s'est constituée en 2012 autour de plusieurs associations mais aussi de particuliers qui souhaitent rassembler ceux et celles qui œuvrent sur l'histoire et le patrimoine en Vignoble Nantais.

Les statuts de l'association précisent que ses objectifs sont les suivants :

- Rassembler les associations et les personnes qui œuvrent autour de l'histoire, du patrimoine et des traditions participant à la construction d'une identité du Pays de Vignoble nantais ;
- Assurer des actions d'information, de formation, de mise en valeur et de recherche au bénéfice de ses membres et des associations adhérentes, avec la volonté de transmission de ce savoir au public ;
- Mener des actions en soutien au Pays d'art et d'histoire et au Musée du Vignoble nantais.

Le Forum et le syndicat mixte ont partagé des conventions de partenariat depuis 2015. La dernière convention prenant fin en octobre 2024, il est nécessaire de la renouveler.

Il est proposé une nouvelle convention pour 3 ans : mai 2025 - mai 2028.

L'évolution par rapport au texte précédant concerne la suppression de la mention d'actions du Forum pour les Journées Européennes du Patrimoine

La convention est accompagnée d'un avenant annuel décrivant les actions conjointes envisagées. Pour 2025, il s'agit notamment de :

- Recherches communes autour des femmes du Vignoble Nantais ;
- Poursuite du travail sur l'iconographie ancienne dans le cadre de l'observatoire photographique du paysage : reconductions photographiques à définir conjointement ;

- Formation / information des membres de Forum (thématique envisagée : le patrimoine culturel immatériel).

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention triennale de partenariat avec l'association Le Forum et l'avenant annuel.**

25.05.09

9. Tarifs pour le musée du Vignoble Nantais et les actions PAH

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Tarifs jeune public

La dernière revalorisation des tarifs pour les groupes jeune public a été mise en œuvre en 2018. Au vu de l'augmentation de certains coûts et de la multiplication de l'offre, il est nécessaire de réorganiser la grille tarifaire.

La proposition de la commission Patrimoine est la suivante :

- Pour les accueils de loisirs

Aujourd'hui		Parcours des 5 sens	Visites et activités	« Raconte-moi la vie quotidienne au Moyen-âge »	
	Groupes issus du Vignoble Nantais	0 €	2 €	4 €	
	Groupes hors Vignoble Nantais	0 €	3 €	5 €	
Demain		Activités en autonomie	Activités en autonomie partielle	Activités avec un guide ou du matériel	Ateliers plantation et vendanges
	Groupes issus du Vignoble Nantais	1 €	3 €	4 €	4.50 €
	Groupes hors Vignoble Nantais	2.50 €	4 €	5 €	5,50 €

- Pour les scolaires

Aujourd'hui	Visite du musée, « Raconte-moi le patrimoine »	Visites « Pays d'art et d'histoire » simples	Visites « Pays d'art et d'histoire » avec matériel	Ateliers plantation et vendanges
-------------	--	--	--	----------------------------------

	Groupe issus du Vignoble Nantais	0 €	2 €	4 €	4 €
	Groupe hors Vignoble Nantais	2 €	3 €	5 €	5 €
Demain		Visite du musée, « Raconte-moi le patrimoine »	Atelier sans fourniture	Visites « Pays d'art et d'histoire »	Ateliers plantation et vendanges
	Groupe issus du Vignoble Nantais	1 €	2 €	4 €	4,50 €
	Groupe hors Vignoble Nantais	2,50 €	3 €	5 €	5,50 €

Tarifs pour les individuels

Pour le Musée du Vignoble Nantais comme pour les actions « Pays d'art et d'histoire », un tarif réduit est accordé aux étudiants mais pas aux apprentis. Au vu de la multiplication des offres d'apprentissage, il est proposé de considérer les deux statuts de la même manière.

Dans le cadre du label « Tourisme et handicap » que le musée cherche à obtenir en 2025, les structures sont incitées à proposer un tarif réduit à l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap. Il est proposé de répondre positivement à cette incitation.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- De valider les grilles tarifaires pour les groupes scolaires et les groupes jeune public en accueils de loisirs et leur application à partir du 1^{er} septembre 2025 ;
- De valider la possibilité de tarifs réduits pour les apprentis et pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap et son application à partir du 1^{er} mai 2025.

25.05.10

10. Sollicitation de subvention auprès du FRAR

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Le FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration), copiloté par l'Etat et le Conseil régional, permet de soutenir les Musées de France en matière de restauration mais aussi de conservation préventive. Les projets doivent être présentés devant la commission régionale des collections « Musée de France » : un avis favorable est nécessaire pour solliciter le FRAR.

En 2025, le Musée du Vignoble Nantais souhaite solliciter ce fonds pour deux projets :

- L'amélioration des conditions climatiques et de lutte contre les UV dans les salles du musée ;
- Une opération d'anoxie pour les objets en réserves.

L'architecture du Musée du Vignoble Nantais présente de larges baies vitrées ouvertes au sud-ouest. Les espaces les plus exposés au rayonnement solaire (salles des pressoirs et des tracteurs) présentent des objets dont les dimensions et la rareté ne permettent pas d'envisager des rotations. Dans l'objectif d'améliorer leur conservation, il est proposé de poser des filtres anti-UV sur les baies vitrées. Ils permettront de limiter les dégradations dues aux UV et, en même temps, de limiter les variations climatiques entre le jour et la nuit pendant la période estivale. Ce projet ne modifiera pas l'aspect général de l'architecture du musée.

De nouveaux objets sont régulièrement collectés pour compléter la collection du musée. Pour ceux qui sont composés d'éléments en bois, avant de pouvoir les stocker dans les réserves extérieures, il est nécessaire de s'assurer qu'ils sont sains et ne risquent pas de provoquer une infestation. C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place une opération d'anoxie, qui permettra de supprimer ce risque.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la demande d'aide auprès du FRAR pour la pose de filtres anti-UV sur le Musée du Vignoble Nantais et pour une opération d'anoxie.**

25.05.11

11. Documents-cadres volet participatif observatoire photographique des paysages

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

En juillet 2024, le comité syndical a autorisé la mise en place d'un comité de suivi du volet participatif de l'observatoire photographique des paysages.

Le comité s'est réuni pour définir les contenus d'une convention de partenariat, d'une charte de bonnes pratiques et d'un contrat de cession des droits d'auteur.

La charte de bonnes pratiques prévoit notamment :

- Le respect de la méthodologie des observatoires photographiques des paysages ;
- L'ouverture de la participation aux personnes morales et aux personnes physiques, sur leur sollicitation ou sur sollicitation du service Patrimoine, après avis du comité de suivi ;
- Un principe de valorisation des images produites (association à l'observatoire principal après avis du comité de suivi, temps forts, expositions, etc. selon le projet) ;
- L'engagement du syndicat mixte à accepter l'ouverture du débat sur le cadre de vie dans le respect de l'ensemble des parties impliquées ;
- L'engagement du participant à
 - o Céder ses droits d'auteurs pour les utilisations citées ci-dessus ;

- Accepter le principe du débat sur le cadre de vie dans le respect de l'ensemble des parties impliquées.

La convention de partenariat prévoit notamment :

- La définition d'un projet d'observation (qui, dans quel contexte, avec quel objectif, quelle durée et pas de temps, quelle valorisation...);
- L'obligation de respect de la charte de bonnes pratiques.

Le contrat de cession des droits d'auteurs prévoit :

- Que le participant à l'observatoire photographique cède gracieusement ses droits
 - Pour toute utilisation valorisant ou sensibilisant au cadre de vie, en dehors de toute utilisation commerciale
 - Pour tous les supports
 - Pour toute la durée de validité des droits de propriété intellectuelle ;
- L'engagement du syndicat mixte
 - À citer systématiquement l'auteur des photographies
 - À solliciter un contrat spécifique pour toute utilisation commerciale.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider la charte de participation au volet participatif de l'observatoire photographique des paysages ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat et le contrat de cession de droits d'auteurs avec les participants à l'observatoire photographique des paysages.**

25.05.12

12. COTECH volet participatif de l'observatoire photographique des paysages

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

En juillet 2024, le comité syndical a autorisé la mise en place d'un comité de suivi du volet participatif de l'observatoire photographique des paysages. Il est composé d'élus des commissions SCoT et Patrimoine, d'élus de chaque intercommunalité, de membres du Conseil de Développement de l'association Le Forum, d'agents du service Patrimoine et du pôle Aménagement du syndicat mixte, d'agents de chaque intercommunalité.

Les membres de ce comité souhaitent la mise en place d'un comité technique, permettant la rencontre des membres du comité de suivi et d'experts sur des sujets spécifiques. Sa composition variera en fonction des thématiques abordées.

Ses missions seraient de conseiller le comité de suivi dans la définition des projets. Son avis serait consultatif.

Par exemple, l'EPTB Sèvre Nantaise ou le SYLOA pourraient être sollicités pour des projets liés aux paysages de rivière.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- De valider la création d'un comité technique pour donner des avis consultatifs au comité de suivi dans la définition de projet d'observation du paysage.

Patrimoine – Information

Mécénat exposition « Inconnues ? »

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Le comité syndical a validé le cadre d'opérations de mécénat visant à développer les actions du service Patrimoine.

La commission Patrimoine a priorisé le travail sur le financement d'une version itinérante de l'exposition « Inconnues ? ». L'exposition présentera des portraits de femmes de pouvoir, guerrières, artistes, etc. qui ont marqué le territoire, du 26 juin au 10 novembre au Musée du Vignoble Nantais.

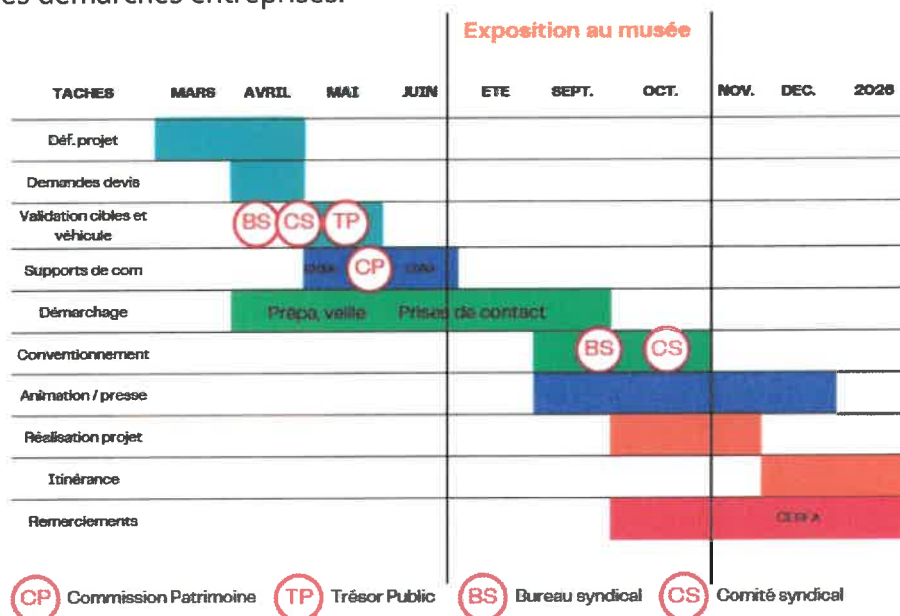
Information

L'équipe du syndicat mixte propose de se concentrer sur la recherche de mécénat financier auprès d'entreprises.

Les objectifs sont :

- Faire financer entièrement cette version de l'exposition ;
- Lancer son itinérance à la fin de la présentation au musée, à partir de novembre 2025.

Les élus de la commission Patrimoine, du bureau et du comité syndical seront régulièrement informés des démarches entreprises.



25.05.13

13. Charte architecturale du Pays du Vignoble Nantais

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Comme prévu par la charte de territoire validée par le comité syndical le 13 décembre 2021, la lettre de mission pour l'élaboration d'une charte architecturale a été proposée et validée par le comité syndical le 16 octobre 2023. La charte architecturale reçoit le soutien financier de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du FSIT de 22 395 €.

Le bureau d'études AUA a été missionné pour l'élaboration de cette charte architecturale.

Le comité de pilotage est composé (en italique les élus non-membres du comité syndical) :

- Aymar Rivallin, président en charge du pilotage du projet
- Stéphane Mabit, vice-président en charge du SCoT
- Marie Sliwinski, vice-présidente en charge du patrimoine
- Jean-Guy CORNU Président CSMA
- Jean-Marie MOREL élu, la Haye-Fouassière
- Jean-Yves ARTAUD élu la Haye-Fouassière
- Hélène BRAULT élu Gorges
- Xavier RINEAU élu Le Pallet
- *Jérôme DESBORDES élu Le Pallet*
- *Serge CABOCHE élu, Le Pallet*
- *Jérôme MACE élu Maisdon-sur-Sèvre*
- *Pascal DABIN élu Saint-Fiacre*

Le groupe projet est composé :

- Aymar RIVALLIN, Président
- Stéphane MABIT, VP SCoT
- Marie Sliwinski, VP en charge du patrimoine
- Clotilde DUPÉ BRACHU, Responsable service patrimoine
- Clara SIMOES, Chargée de mission SCoT
- Lydie HÉRAULT VISSET, Directrice (chargée du projet depuis septembre 2024)

Les travaux ont débuté en avril 2024.

Différents temps de concertation ont été organisés :

- Avec les habitants (café de l'architecture, stand sur les marchés, balades commentées à Aigrefeuille sur Maine et Le Landreau, conférence le 26 mars)
- Avec les architectes (2 réunions)
- Avec les instructeurs et les agents de la planification (1 réunion)

La charte a été présentée aux élus le 16 avril dernier

L'état d'avancement du projet a été présenté lors du comité syndical du 10 mars 2025.

La charte s'organise autour de :

- THÈME 1 : S'IMPLANTER DANS UN CONTEXTE BÂTI
 - Fiche 1.1 – Penser la séquence de la rue
 - Fiche 1.2 – S'implanter dans la pente
 - Fiche 1.3 – Mettre en œuvre une densification douce
 - Fiche 1.4 – Positionner son bâti sur la parcelle

Fiche 1.5 – Penser l'architecture de sa maison

Fiche 1.6 – Préserver les arbres existants

- THÈME 2 : RESTAURER, RÉHABILITER ET TRANSFORMER LE BÂTI ANCIEN
 - Fiche 2.1 – Comprendre les caractéristiques du bâti ancien
 - Fiche 2.2 – Liens utiles : CAUE 44
- THÈME 3 : DÉLIMITER ET AMÉNAGER SON TERRAIN
 - Fiche 3.1 – Les dispositifs de séparation
 - Fiche 3.2 – La clôture en tissu ancien
 - Fiche 3.3 – La clôture en tissu récent
 - Fiche 3.4 – La clôture en tissu d'équipements ou d'activités
 - Fiche 3.5 – Intégrer les coffrets techniques
 - Fiche 3.6 – Prendre en compte la biodiversité dans les clôtures
 - Fiche 3.7 – Végétaliser les pieds de murs (bâti et clôture)
 - Fiche 3.8 – Maintenir la perméabilité des jardins de devant
 - Fiche 3.9 – Favoriser les essences locales et adaptées au changement climatique
- THÈME 4 : CONCEVOIR UN HABITAT ÉCONOME EN ENERGIE
 - Fiche 4.1 – Privilégier les matériaux biosourcés et géosourcés
 - Fiche 4.2 – Rechercher le confort thermique
 - Fiche 4.3 – Installer une pompe à chaleur
 - Fiche 4.4 – Installer des dispositifs solaires
 - Fiche 4.5 – Mettre en œuvre une Isolation Thermique par l'Extérieur
 - Fiche 4.6 – Isoler la toiture
- GLOSSAIRE

Comme prévu dans la lettre de mission, La valorisation de cette charte sera réalisée à l'échelle du Pays d'art et histoire : CIAP, conférences, animations auprès des publics,

La charte architecturale prendra le format d'un fascicule « Parcours » du Pah ainsi que la charte graphique.

Il est prévu d'éditer ce document pour le mettre à disposition dans les mairies auprès des élus, des agents des services instructeurs, des habitants, auprès des architectes, des maîtres d'œuvre, des promoteurs. Il sera également diffusé lors des animations du service patrimoine.

François Guillot n'est pas convaincu par la proposition de page de couverture. Il faudrait envisager une seule photo qui prenne toute la page, qui représente une rue dans un nouveau quartier.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider la charte architecturale**

Révision du SCoT

Intervention de Stéphane MABIT

ContexteLe planning présenté lors du dernier Comité de Pilotage :

- Enquête Publique du 28 avril au 2 juin 2025 inclus

Lieux des permanences	Dates	Heures
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais	Lundi 28 avril	9h à 12h
Communauté de communes Sèvre et Loire		14h à 17h
Mairie de La Haye-Fouassière	Mardi 6 mai	9h à 12h30
Communauté de communes Sèvre et Loire	Mercredi 14 mai	9h à 12h
Mairie Le Loroux-Bottereau		14h à 17h
Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo	Jeudi 22 mai	9h à 12h
Mairie de Maisdon-sur-Sèvre		14h à 17h
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais	Lundi 2 juin	15h à 18h

- (Si besoin) COPIL : Groupe de travail sur les modifications du SCoT : 16 mai de 8h30 à 9h30
- (Si besoin) COPIL : Groupe de travail sur les modifications du SCoT : 6 juin de 8h30 à 9h30
- COPIL avec Atopia : Analyse des modifications à apporter au dossier arrêté du SCoT à la suite des avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique : 4 juillet de 10h à 12h
- COPIL avec Atopia : Validation des modifications du dossier d'arrêt du SCoT : 19 septembre de 10h à 12h
- Bureau Syndical : Présentation du dossier final du SCoT : 22 septembre de 18h à 10h
- **Comité Syndical : Approbation du SCoT : 6 octobre 2025 de 18h15 à 20h15**

Modification du PLU n°2 de Saint-Lumine-de-Clisson

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte**La procédure de modification n°02 du PLU de Saint-Lumine-de-Clisson poursuit plusieurs objectifs :**

- La possibilité de réaliser des changements de destination sur 10 bâtiments supplémentaires
- La protection de 10 éléments de patrimoines supplémentaires
- Un toilettage du règlement écrit
- Une mise à jour des OAP afin de tenir compte de l'évolution des projets de la commune

Avis de la commission SCoT sur le projet de modification n°02 du PLU de Saint-Lumine-de-Clisson :

- La possibilité de réaliser des changements de destination sur 10 bâtiments supplémentaires : La commission SCoT rappelle l'importance de la préservation des caractéristiques du bâti.
- La protection de 10 éléments de patrimoines supplémentaires : pas de remarques particulières.
- Un toilettage du règlement écrit :

- Faciliter la rénovation des constructions existantes et la création de nouveaux logements

La commission SCoT incite la commune de Saint-Lumine de Clisson à être vigilante sur son choix d'accepter les toit-terrasses dans son règlement de PLU et d'apprécier au cas par cas l'impact architectural de chaque projet. La commission SCoT conseille d'ajouter dans le règlement écrit à la suite des parties Toitures « sous réserve d'une bonne insertion avec l'environnement architectural environnant ».

- Modification des règles pour l'implantation des clôtures

La commission SCoT conseille de rajouter la recommandation de réaliser une clôture perméable pour le passage de la faune.

-Construction en secteur A

La commission SCoT conseille d'ajouter "dans la mesure où ces constructions n'impactent pas l'activité agricole" pour remplacer la suppression de « *dans la mesure où ces constructions sont liées à une exploitation agricole* » afin de veiller à la préservation des espaces agricoles en lien avec les objectifs du SCoT.

- Une mise à jour des OAP afin de tenir compte de l'évolution des projets de la commune

La commission SCoT apprécie l'effort de densité, 30 log/ha, effectuée par la commune. La commission SCoT incite la commune à inscrire des prescriptions pour améliorer les conditions environnementales dans l'OAP : aménagement d'espaces verts ou îlots intra-urbain pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, la végétalisation des espaces libres ainsi que des voiries (p85 DOO du SCoT 2024).

Délégation du Bureau Syndical

25.03.06

Tarification boutique

Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20250630-2025-03-Tarifs-AU
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Afin de pouvoir vendre les différents produits de la boutique du Musée du Vignoble Nantais, il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

Délibération

À l'unanimité les membres du bureau décident d'approuver les prix ci-dessous :

Cru communal	15 €
Jus de raisin	5.50 €
Lot de 3 bouteilles - 2 Muscadet / 1 jus de raisin avec valisette	21 €
Valisette 3 bouteilles	1 €
Sachet 1 bouteille	0.20 €
Sachet 2 bouteilles	0.30 €
Brume blanc (Melon de Bourgogne + chanvre)	19.90 €
Wine hop (Melon de Bourgogne + houblon)	15.50 €
Coupe-capsule	2.60 €
Verre à dégustation opaque	6 €
Lot de 6 verres à dégustation opaques	34 €
Lot de 5 sous-verres en liège VINTAGE	6.50 €
Collier de Bacchus anti-goutte	3.50 €
Porte-bouteilles fer/bois - 2 bouteilles	10 €
Porte-bouteilles fer/bois - 3 bouteilles	15 €
Porte-bouteilles fer/bois - 4 bouteilles	20 €
Bouchon à champagne	7.50 €
Tire-bouchon vintage	14 €
Tablette chocolat « Vignoble Nantais » - La Blanche Hermine Pâtisserie	16 €
Sachet raisin chocolat - La Blanche Hermine Pâtisserie	7.50 €
Ouvrage « Explore les cartes du vin du Monde » - Léa Gastinois	43 €
Ouvrage « Patrimoines vivants en Pays de la Loire »	30 €
Livre enfant « Les P'tits secrets de la ferme »	7.90 €
Livre enfant « L'abécédaire du Petit Vigneron »	16.50 €
Ouvrage « Le secret du Vigneron »	12.90 €
Bonbonnière Berlingots nantais	9 €

Sachet de caramel à la fleur de sel	
Pot de caramel beurre salé - 100g - « Les Gourmandises d'Enola »	5.90 €
Pot de caramel beurre salé - 220g - « Les Gourmandises d'Enola »	10.90 €
Bouchon pâte de verre	11 €
Plateau - matière bouteille recyclée	247 €
Vase - matière bouteille recyclée	25 €
Carafe matière bouteille recyclée	38 €
Lot de 4 verres matière bouteille recyclée	49 €
Lot de 2 verres matière bouteille recyclée	25 €

Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20250630-2025-03-Tarifs-AU
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Pour extrait certifié conforme,
À Clisson le 21/03/2025
Le Président,
Aymar RIVALLIN



25.04.01

Tarification boutique

Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20250630-2025-03-PV-AU
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Afin de pouvoir vendre les différents produits de la boutique du Musée du Vignoble Nantais,
il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

Délibération

À l'unanimité les membres du bureau approuvent les prix suivants :

Cookies bretons – Rouf/Galettes	4.80 €
Galettes sablées – Rouf/Galettes	4.80 €
Palets bretons – Rouf/Galettes	6.50 €
Ouvrage « Les 4 saisons du vin »	24.95 €
Ouvrage « Les Femmes ont aussi fait l'Histoire »	19.90 €
Ouvrage « Les Grandes Oubliées »	20.90 €
Ouvrage « Nourrir Nantes »	29 €
Ouvrage « Vigneronne »	18.50 €
Ouvrage « Vinocolor – Nuancier des couleurs du vin »	24 €
Ouvrage « Jeanne de Belleville -la Véritable Histoire » - Astrid de Belleville	19 €
Ouvrage « Mémoire du Laos - Geneviève Couteau »	29 €
Ouvrage « Vin, vigne, femmes »	12 €
Plateau - matière bouteille recyclée	27 €
Petit vase matière bouteille recyclée	14 €

Pour extrait certifié conforme,
À Clisson le 10/04/2025
Le Président,
Aymar RIVALLIN



Questions orales

Le prochain comité syndical se réunira le 30 juin à 18h15

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

Le Président,
Aymar RIVALLIN



Le secrétaire de séance
François GUILLOT



Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20250630-2025-03-PV-AU
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025